

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : Accord Cadre 2022-44 élaboration du Schéma de développement des énergies renouvelables

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant la nécessité de désigner un titulaire pour l'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais.

DECIDE

Article 1 : Un accord-cadre est passé avec l'entreprise suivante : ENOGRID dont le siège social est situé 196, rue La Fayette - 75010 PARIS.

Article 2 : Le montant du marché est défini comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant de l'opération type H.T</i>	<i>Montant maximum H.T</i>
Elaboration du schéma de développement des énergies renouvelables	72 075 €	89 900 €

La durée de l'accord-cadre est de 6 mois.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 2 mars 2023

Claude REVEL.